



VILLE D'ETAMPES

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20261013-VI-DEC-2026-168-AU
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-168

OBJET : Signature d'une convention de partenariat entre La Ligue Contre le Cancer et la Ville d'Etampes pour les événements dans le cadre d'OCTOBRE ROSE

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2026-011 en date du 8 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la convention de partenariat entre La Ligue Contre le Cancer et la Ville d'Etampes,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer une convention de partenariat entre La Ligue Contre le Cancer et la Ville d'Etampes pour les événements dans le cadre d'Octobre Rose les samedis 17 et 24 octobre 2026,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer une convention de partenariat entre La Ligue Contre le Cancer et la Ville d'Etampes pour l'événement OCTOBRE ROSE qui auront lieu les samedis 17 et 24 octobre 2026,

ARTICLE 2 : Cette convention de partenariat est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- La Ligue Contre le Cancer, Comité de l'Essonne.

Fait à Etampes, le 13 OCT. 2026

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :
13 OCT. 2026



Gilles BAYART
Maire d'Etampes